

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE****COMITE SYNDICAL DU 27 mai 2026*****Convocations adressées le 20 mai 2026***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Monsieur Alain DELANCHY, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Catherine GAY, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 4

Monsieur Philippe FOURNIÉ (suppléé par Madame Catherine GAY), Monsieur Olivier BEATRIX, Madame Betsabée HAAS (suppléée par Madame Gaëlle LAHOREAU), Monsieur Emmanuel DUMENIL.

Membre suppléant présent non votant: 2

Madame Peggy GRATELLE, Monsieur Régis SALIC .

Pouvoirs: 0**CS260527-01 – INSTITUTIONS – RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU**

Madame Catherine GAY, en tant que doyenne de l'assemblée, est désignée Présidente de la séance, et donne lecture du rapport suivant :

Suite au renouvellement de sa mandature et par délibération C_26_05_07_002 en date du 7 mai 2026, Tours Métropole Val de Loire a désigné comme suit ses nouveaux représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire:

- Monsieur Thibault COULON, Monsieur Alain DELANCHY, Madame Cathy SAVOUREY, en tant que représentants titulaires,
- Monsieur Emmanuel DUMENIL, Madame Peggy GRATELLE, Monsieur Régis SALIC, en tant que représentants suppléants.

Le Comité Syndical ayant été installé en date du 27 mai 2026, il convient désormais de procéder au renouvellement des membres composant le Bureau conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat, qui prévoit que :

« Le Bureau est constitué du Président et de deux Vice-Présidents désignés par vote du Comité syndical. Il se réunit sur décision du Président.

[...]

Le Bureau est renouvelé à chaque renouvellement partiel ou intégral du comité syndical. »

Madame Catherine GAY, Présidente de la séance, propose de désigner comme scrutateurs chargés du dépouillement les deux plus jeunes délégués présents.

Sont ainsi désignés :

- Madame Gaëlle LAHOREAU
- Madame Cécile CHEVILLARD.

Il est ensuite procédé aux élections suivantes :

1) Election du Président du Syndicat mixte

Après appel à candidatures, Madame Catherine GAY, Présidente de la séance, fait part de la candidature de :

Monsieur Thibault COULON

Il est procédé à un vote uninominal à bulletin secret et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Nombre de votants:	8
Nombre de bulletins blancs:	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	8

Monsieur Thibault COULON a obtenu 8 voix.

Monsieur Thibault COULON est élu Président et prend la présidence de la séance

2) Election des deux Vice-Président(e)s

- Election du 1^{er} Vice-Président(e)

Après recensement des candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président(e), Monsieur Thibault COULON, Président du Syndicat mixte, fait part de la candidature de :

Monsieur Philippe FOURNIÉ

Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits.

Il est procédé à un vote au scrutin uninominal à bulletin secret et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Nombre de votants:	8
Nombre de bulletins blancs-:	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	8

Monsieur Philippe FOURNIÉ a obtenu 8 voix.

Monsieur Philippe FOURNIÉ est élu 1^{er} Vice-Président.

- Election du 2^{ème} Vice-Président(e)

Après recensement des candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président(e), Monsieur Thibault COULON, Président du Syndicat mixte, fait part de la candidature de :

Monsieur Patrick MICHAUD

Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits.

Il est procédé à un vote au scrutin uninominal à bulletin secret et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Nombre de votants:	8
Nombre de bulletins blancs:	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	8

Monsieur Patrick MICHAUD a obtenu 8 voix.

Monsieur Patrick MICHAUD est élu 2^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-1,

VU les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 6 à 8,

VU l'installation du Comité Syndical en date du 27 mai 2026,

VU les résultats du scrutin,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PROCLAME**

Monsieur Thibault COULON Président
Monsieur Philippe FOURNIÉ 1^{er} Vice-Président
Monsieur Patrick MICHAUD 2^{ème} Vice-Président.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).

Le Président du Syndicat Mixte

Thibault COULON